

Secret professionnel et discrétion dans le secteur du domicile

LA FORMATION

OBJECTIFS DE LA FORMATION

À l'issue de cette formation, les participants seront capables de :

- Maîtriser le cadre juridique du secret professionnel applicable aux services d'aide et d'accompagnement à domicile (SAAD), SSIAD, et interventions médico-sociales.
- Identifier les obligations de discrétion, de confidentialité et de respect de la vie privée dans l'ensemble des actes professionnels réalisés au domicile.
- Analyser les situations professionnelles comportant un risque de violation du secret ou de la vie privée et adopter une posture rigoureuse.
- Mettre en œuvre des pratiques sécurisées de transmission, de gestion de données et de communication interprofessionnelle.
- Utiliser des outils décisionnels pour arbitrer entre secret professionnel, partage d'informations et obligations légales de signalement.

MÉTHODOLOGIE PÉDAGOGIQUE

- La formation repose sur la mise en situation des stagiaires afin de faciliter la compréhension et l'appropriation des concepts abordés. Un apport théorique se fera par le biais d'un support pédagogique.
- Un questionnaire préalable à la formation sera adressé à chaque stagiaire pour identifier les attentes de chacun et adapter l'intervention. Évaluation des acquis réalisée durant la formation et évaluation finale.

LE PROGRAMME

- MODULE 1 – Cadre réglementaire et déontologique du secret professionnel au domicile**
 - Fondements légaux : Code pénal, Code de l'action sociale et des familles (CASF), RGPD et obligations spécifiques aux structures d'aide à domicile.
 - Distinction entre : secret professionnel, discrétion professionnelle, devoir de réserve, confidentialité.
 - Professionnels soumis ou non au secret professionnel : salariés de SAAD/SSIAD, intervenants non soignants, bénévoles, prestataires.
 - Responsabilités civiles, pénales et disciplinaires en cas de violation.
 - Secret professionnel et personnes vulnérables : protection juridique, consentement, tiers de confiance.
- MODULE 2 – Secret professionnel et discrétion dans les pratiques quotidiennes au domicile**
 - Risques spécifiques au contexte du domicile : espace privé, promiscuité, présence de proches, environnement matériel.
 - Qu'est-ce que la discrétion professionnelle ?
 - Comportements professionnels attendus dans les interactions quotidiennes : posture, langage, gestion des dossiers, tenue professionnelle.
 - Collecte, traitement et conservation des informations personnelles au domicile.
 - Gestion sécurisée des outils numériques nomades (tablettes, smartphones professionnels, logiciels métiers).
 - Confidentialité et transmissions orales dans les équipes dispersées (astreintes, changements d'intervenants, coordination).
- MODULE 3 – Partage d'informations, transmissions et coordination interprofessionnelle**
 - Distinction entre partage strictement nécessaire et violation du secret.
 - Règles du "secret partagé" dans le secteur médico-social : conditions, acteurs autorisés, nature des informations transmissibles.
 - Traçabilité des transmissions : bonnes pratiques, limites, sécurisation.
 - Collaboration avec les partenaires externes : médecins, infirmiers, travailleurs sociaux, aidants familiaux.
 - Confidentialité dans les réunions de coordination, télécoordination, appels téléphoniques et échanges écrits.
- MODULE 4 – Gestion des situations sensibles, dilemmes éthiques et obligations légales de signalement**
 - Situations à risque : violences intrafamiliales, maltraitance, troubles cognitifs, conflits familiaux, situations de danger.
 - Arbitrages entre protection de la personne, secret professionnel et sécurité.
 - Processus décisionnel : analyse de situation, critères de gravité, proportionnalité et nécessité de transmission.
 - Obligations légales : signalements (MIPROF, CRIP), alerte en cas de danger immédiat, déclaration d'événements indésirables graves (EIG).

Durée :

2 journées – 14h00

Dates :

À définir en 2026

Horaires :

9h00 - 12h30 / 13h30 - 17h00

Lieu :

INTER : Médiconseil Formation

INTRA : dans votre établissement

Prérequis

Aucun.

Public

Tout professionnel intervenant à domicile.

Organisation et modalité

6 à 12 stagiaires en présentiel.

Délai d'accès

Nous contacter.

Intervenant

Professionnel expérimenté du médico-social, doté d'une expertise juridique sur le secret professionnel et la discrétion dans le secteur du domicile.

Évaluation

Évaluation à chaud réalisée au sortir de la formation à partir d'un questionnaire transmis à chaque stagiaire.

Certificat de réalisation remis à l'issue de la formation.

Évaluation à froid 3 mois après la formation.

TARIFS ET RENSEIGNEMENTS

Cabinet MÉDICONSEIL FORMATION

Référente pédagogique :

Angélique CROCHET

☎ 05 59 71 45 29

angelique.crochet@mediconseil-formation.fr

Responsable du pôle formation :

Lise RANCHOUX

☎ 06 16 41 37 37

lise.ranchoux@mediconseil-formation.fr

Référente handicap :

Léa HÉLOU

☎ 05 59 71 45 29

contact@mediconseil-formation.fr

🌐 www.mediconseil-formation.fr